

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 94 (1997)
Heft: 3

Rubrik: Rapports

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Rapports

Rapport 1996 de l'assurance vols et déprédations

A nouveau, en 1996, des apiculteurs ont eu à déplorer des déprédations ou des vols de ruches et de matériel. Même des ruchettes avec reines sélectionnées ont été volées dans des stations de fécondation.

Cette année, 10 cas m'ont été signalés, pour une somme totale de Fr. 8482.–
Fédérations : VD : Fr. 6026.– / GE : Fr. 216.– / VS : Fr. 590.– / NE : Fr. 1650.–

Trois cas n'ont pas été réglés, car les victimes n'ont pas donné suite à mes envois de formulaires à remplir, ni à mes rappels.

Il est vraiment navrant que des individus, peut-être des apiculteurs sans scrupule, se permettent de voler des ruches ou de commettre des déprédations à nos ruchers. Pour lutter contre ce genre de vandalisme, l'apiculteur doit être beaucoup plus vigilant. Le matériel et les ruches devraient être marqués d'un signe distinctif, ce qui faciliterait grandement la recherche des coupables.

Je demanderai également aux apiculteurs lésés de mieux se conformer au règlement de l'assurance vols et déprédations. En effet, je suis souvent dans l'obligation de renvoyer à l'apiculteur des rappels pour des formules non retournées ou incorrectement remplies.

Je signale également que ce règlement sera remanié et actualisé par le Comité central. Il sera ensuite soumis, pour approbation, à l'assemblée des délégués du 15 mars 1997.

En dépit de toutes les difficultés que nous rencontrons actuellement, je vous souhaite beaucoup de plaisir et de satisfaction avec vos abeilles.

Le responsable des assurances : André Loup.

Contrôle du miel – Rapport d'activité 1996

Nos abeilles, avec l'aide de conditions météorologiques défavorables, ont eu la bonne idée en cette année 1996 de compenser la forte récolte de l'année passée. Ce qui, à n'en point douter, favorise l'écoulement de la récolte 1995.

Des activités 1996 je relève notamment :

- Le remplacement de la contrôleuse analytique de Genève, M^{me} Suzanne Aebi, remplacée par M^{me} Evelyne Renevier. Nos plus vifs remerciements à M^{me} Aebi (la dernière des pionniers du contrôle analytique) et bienvenue à M^{me} Renevier.
- Suite à l'adoption des nouvelles directives du contrôle du miel SAR (calquées sur le règlement FSSA), cette année a vu l'introduction de la nouvelle « Fiche individuelle de contrôle ».

L'usage de ce nouveau formulaire me permet de constater que les apiculteurs n'ont pas joué le jeu du miel « récolté » et « contrôlé ». Cela fait que la valeur « miel récolté » ne peut être retenue.



Les statistiques établies au terme des contrôles de cette année donnent les valeurs suivantes :

La production de 133,7 tonnes (26,8 %) de miel contrôlé provient de 13650 colonies (46,5 %), soit une moyenne de 9,8 kg (57,6 %) par colonie. Les contrôleurs de section ont effectué 442 contrôles (38,9 %) et soumis aux contrôleurs analytiques quelque 552 échantillons (35,4 %). Ces contrôles ont généré la commande de 33335 labels (32,2 %) (entre parenthèses : taux en rapport avec l'année précédente).

Les résultats des analyses de la teneur en eau, au réfractomètre manuel, des 552 échantillons se répartissent comme suit :

- jusqu'à 15,9 % : 82 échantillons, soit 14,8 % (42,5 %) ;
- de 16 à 17,9 % : 360 échantillons, soit 65,3 % (51,8 %) ;
- de 18 à 18,5 % : 101 échantillons, soit 18,3 % (4,7 %) ;
- supérieur à 18,5 % : 9 échantillons, soit 1,6 % (1 %) = refusés (entre parenthèses : valeurs de l'année précédente).

Peut-être est-ce à cause des conditions atmosphériques défavorables, mais force est de constater une évolution de la tendance vers les valeurs supérieures. Ce constat s'applique également pour les échantillons d'une teneur en eau supérieure à 18,5 % (refusés), marqués par une progression à 1,6 % contre 1 %. Ce n'est donc pas cette année que nous aurons eu la satisfaction de ne pas avoir à refuser le label.

Bien que moins sollicités que l'année passée, je tiens à relever l'excellent travail fourni tant par les contrôleuses/contrôleurs de section que ceux de fédération.

Je tiens ici à leur exprimer mes remerciements pour leur engagement dans la tâche qu'ils/elles ont accomplie à la satisfaction de chacun.

Ce rapport est le dernier concernant le contrôle du miel SAR. Cette tâche sera reprise dès l'année prochaine par Jean-Louis Röthlisberger.

Je ne voudrais prendre congé sans remercier toutes les personnes que j'ai eu à solliciter dans mon mandat.

Je termine en formulant mes vœux tout d'abord pour la prochaine saison apicole, puis plus généralement pour l'avenir de la SAR et particulièrement la défense de la qualité des produits de nos ruchers.

Contrôle du miel SAR : Maxime Schaller

A VENDRE nucléés 1997 DB

dès la fin avril, sur 3 et 4 cadres de couvain, souche sélectionnée carniolienne à fort rendement.
Prix Fr. 30.- c.c.

S'adresser à
**Robert Praz, rue Hermann-Geiger 2,
1950 Sion, tél. (027) 322 48 19**

A VENDRE dès le 10 mai **nucléés DB**

Fr. 35.- le cadre, reine comprise.

**A. Fournier
Poudrière 32, 1950 Sion
tél. (027) 322 69 73**



Contrôles du miel 1996

Section/Fédération	Nbre contr.	Récolte kg	Nbre colonies	Nbre éch.	Montant contrôles	Montant kg	Montant publicité	Nbre labels	Montant labels	Montant total
Par section										
1 Les Alpes	3	750	51	3	36.—	725	7.25	24	2.40	45.65
2 Avenches	4	720	81	4	48.—	505	5.05	186	18.60	71.65
3 Payerne/ Basse-Broye	11	1 705	145	11	132.—	1 680	16.80	246	24.60	173.40
4 Bière	9	1 575	201	10	120.—	1 575	15.75	304	30.40	166.15
5 Chamossaire	3	1 100	80	3	36.—	1 100	11.—	1 220	122.—	169.—
6 Cossonay	28	34 027	2 724	81	972.—	33 741	337.41	628	62.80	1 372.20
7 Côte vaudoise	15	3 050	320	15	180.—	3 050	30.50	542	54.20	264.70
8 Grandson/ Pied du Jura	25	13 070	846	40	480.—	13 070	130.70	514	51.40	662.10
9 Gros-de-Vaud	17	3 225	356	18	216.—	3 225	32.25	531	53.10	301.35
10 Haute-Broye	2	240	31	2	24.—	240	2.40	125	12.50	38.90
11 Jorat	5	670	71	5	60.—	550	5.50	460	46.—	111.50
12 Lausanne	21	5 440	479	23	276.—	4 815	48.15	698	69.80	393.95
13 Lucens	2	400	53	2	24.—	305	3.05	305	30.50	57.55
14 Menthue	12	2 575	282	12	144.—	2 575	25.75	92	9.20	178.95
15 Morges	8	1 085	119	8	96.—	845	8.45	105	10.50	114.95
16 Moudon	7	1 310	129	7	84.—	995	9.95	650	65.—	158.95
17 Nyon	46	8 275	1 375	51	612.—	8 275	82.75	1 972	197.20	892.—
18 Orbe	6	3 385	386	10	120.—	3 385	33.85	170	17.—	170.85
19 Pays-d'Enhaut	2	230	45	2	24.—	230	2.30			26.30
20 Vallée de Joux	4	1 415	140	4	48.—	1 275	12.75	86	8.60	69.35
21 La Béroche	2	500	95	2	24.—	500	5.—	40	4.—	33.—
22 Côte neuchâteloise	1	75	36	1	12.—	75	0.75	6	0.60	13.35
23 Chaux-de-Fonds	4	655	94	4	48.—	655	6.55	468	46.80	101.35
24 Montagnes neuchâteloises										
25 Val-de-Ruz	6	635	80	6	72.—	620	6.20	348	34.80	113.—
26 Val-de-Travers										
27 Genève	74	25 368	2 551	100	1 200.—	25 368	253.68	13 448	1 344.80	2 798.50
28 Sierre	3	506	47	3	36.—	506	5.06	692	96.20	137.25
29 Sion	5	700	81	4	48.—	700	7.—	468	46.80	100.40
30 Hérens										
31 Conthey										
32 Martigny	13	3 950	346	13	156.—	3 950	39.50	816	81.60	277.10
33 Entremont	9	1 740	208	9	108.—	1 540	15.40	625	62.50	185.90
34 Saint-Maurice	8	4 650	338	11	132.—	4 650	46.50	1 883	188.30	366.30
35 Monthey	7	1 925	171	7	84.—	1 925	19.25			103.25
36 Abeille fribourgeoise	8	1 075	142	8	96.—	1 075	10.75	1 308	130.80	237.55
37 Marly & environs	6	900	112	6	72.—	860	8.60	409	49.—	129.60
38 Broyarde	26	4 270	455	27	324.—	3 990	39.90	1 583	158.30	522.20
39 Lac français	6	680	92	6	72.—	680	6.80	560	56.—	134.80
40 La Glâne	10	1 470	271	10	120.—	1 420	14.20	537	53.70	187.90
41 La Gruyère	4	290	56	4	48.—	290	2.90	292	29.20	80.10
42 La Veveyse	4	415	65	4	48.—	410	4.10	435	43.50	95.60
43 Ajoie/ Clos-du-Doubs	15	2 325	498	15	180.—	2 300	23.—	168	16.80	219.80
44 Franches- Montagnes										
45 Jura-Nord	1	40	8	1	12.—	40	0.40	40	4.—	16.40
46 Erguel-Prévôté										
47 Pied du Chasseral										
Totaux	442	136 416	13 650	552	6 624.—	133 715	1 337.15	33 335	3 333.50	11 292.80



Section/Fédération	Nbre contr.	Récolte kg	Nbre colonies	Nbre éch.	Montant contrôles	kg	Montant publicité	Nbre labels	Montant labels
VAUD	230	84 247	7 904	311	3 732.—	82 161	821.61	8 858	885.80
NAUCHÂTEL	13	1 865	305	13	156.—	1 850	18.50	862	86.20
GENÈVE	74	25 368	2 551	100	1 200.—	25 368	253.68	13 448	1 344.80
VALAIS	45	13 471	1 191	47	564.—	13 271	132.71	4 754	475.40
FRIBOURG	64	9 100	1 193	65	780.—	8 725	87.25	5 205	520.50
JURA	16	2 365	506	16	192.—	2 340	23.40	208	20.80
JURA BERNOIS									



API-CENTRE de la Quincaillerie A. Walpen à Sion

Le nouveau rayon API-Centre vous offre un assortiment complet, soit:
La cire gaufrée ULTRA (cire désinfectée à 120° C)
Aliments pour abeilles VITALIS - SALIXAN - APIFONDA - APIINVERT, etc.

BIENEN
MEIER KÜNTEN

Revendeur officiel de

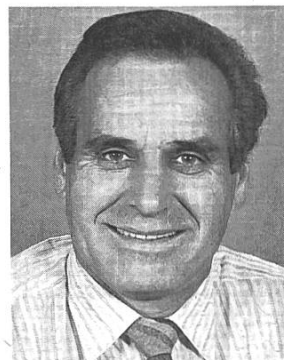


QUINCAILLERIE A. WALPEN

Av. Grand-Champsec 12
1950 SION ☎ 027/203 45 55

Habits de travail - Api-Centre
Articles de cave et de laiterie

Sortie autoroute Sion-Est (val d'Hérens)



Ce papillon publicitaire est à la disposition de chacun au prix de **Fr. 20.-** le cent.

Le miel suisse est un produit unique
En Suisse, les conditions climatiques ne sont pas toujours favorables aux abeilles. En moyenne, celles-ci ne parviennent donc pas à produire autant de miel que leurs consœurs butinant dans les pays exportateurs de miel plus chauds que le nôtre. Pourtant, la variété, la qualité, le goût et l'arôme du miel suisse sont exceptionnels! Malheureusement, dans notre pays, les coûts de production sont nettement plus élevés qu'ailleurs.

La qualité: fruit d'un effort constant
Pour nous, la qualité est une philosophie de travail. Quelques exemples:
- Nous récoltons le miel après sa maturation complète dans les alvéoles, une fois que les abeilles lui ont retiré suffisamment d'humidité. Le miel contient alors moins de 18,5 % d'eau.
- Nous récoltons le miel à l'aide d'outils propres et en parfait état, et ne le chauffons jamais au-dessus de 40 degrés.
- À la fin de l'été, nous nourissons nos abeilles d'après leurs besoins. Ainsi nous sommes sûr de ne pas retrouver dans le miel de printemps suivant du sucre affouragé l'année précédente.
- Nous traitons les maladies de nos abeilles selon les prescriptions vétérinaires officielles, et veillons à ce qu'aucun résidu des moyens employés à cet effet n'affecte le miel.
- Nous conservons notre miel à l'abri de la lumière, de l'humidité et à une température fraîche.
Les apiculteurs qui emploient le sceau de qualité FSSA sont tenus de respecter tous de ces critères.

Le miel suisse un produit de qualité
La nature à l'état pur, directement de l'apicultrice et de l'apiculteur

Le miel: un produit de confiance
Dans vos mains vous tenez un pot de miel muni du sceau de qualité de la Fédération Suisse des Sociétés d'Apiculture (FSSA). Peut-être avez-vous déjà décidé de l'acheter? Vous placez ainsi votre confiance dans un produit 100% naturel. Nous vous en remercions et vous souhaitons un gourmet plaisir.
Mais peut-être vous interrogez-vous sur le pourquoi des variations de prix entre les différentes provenances, et sur ce qui distingue le miel suisse muni du sceau de qualité des autres miels. Ce dépliant satisfiera votre curiosité.



Publicité pour notre miel

Adorable 000



le miel régional

SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE



IDEAPUB Lausanne - Nyon



Une question qui revient chaque année à l'adresse des divers comités:

que fait-on pour la publicité, à quoi sert la contribution prélevée sur le miel contrôlé?

Un sondage sur vos désirs ou perspectives d'action paru dans la R.S.A. de mars 1996 m'a apporté... 2 réponses!

Les panneaux existants sont épuisés. Une publicité tapageuse entraîne des investissements considérables, sans garantie de résultat. Les médias sont hors de prix. Que faire?

Déjà maintes fois prônée, et par d'autres avant nous, la publicité de proximité a davantage d'impact. D'où l'idée de créer un support utilisable par chacun.

Ce que l'on cherche: c'est vendre notre miel.

Vanter ses propriétés n'est pas le rôle de l'affiche, mais celui de l'apiculteur.

Nous espérons que ces affiches rencontreront votre approbation et vous en souhaitons bon usage.

pour le comité S.A.R.
Fernand Bovy

Les cabas

Egalement en rupture de stock.

Nous avons profité de mettre sur le marché un nouveau modèle avec le même slogan, la même image. Tous ces articles sont d'une présentation identique, afin que le futur acheteur reconnaisse partout le «miel régional».

Prix de lancement:

affiches	Fr. 1.-	la pièce
	Fr. 8.-	les 10 pièces
cabas	Fr. 20.-	le cent

Une distribution ultérieure sera organisée dans le cadre du contrôle du miel.

Le fonds de publicité a permis cette réalisation.

Le travail d'approche et de recherche a abouti à la création de deux projets réunissant chacun de nombreux suffrages.

Faire passer un message: ces deux affiches ont cette prétention.

Interpeller, attirer l'attention.



la forme avec 000

... le miel régional!



SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE



IDEAPUB Lausanne-Nyon

Indispensables à d'innombrables occasions, elles seront utilisées par une fédération, section, groupe d'apiculteurs ou individuellement. En papier, elles peuvent être plastifiées pour être plus durables. Le matériel investi peut servir à d'autres fins: affiches au format mondial, diapositives publicitaires dans les cinémas, feuillets A5 pour une pub personnelle, autocollants, macarons, etc. Tout cela selon les budgets des actions envisagées. Si tout va bien, elles seront disponibles à l'A.D. du 15 mars 1997.

